CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Social

2026/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai à 19 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS : Madame Stéphanie CHENU – Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Zahia TAZAMOUCHT – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Monsieur Salem BELHOUAS – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS : Madame Catherine DESPRES – Madame Marie AUDOIN

ETAIT REPRÉSENTÉE : Madame Bénédicte HACHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 10 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 0***

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE

Monsieur Tonino PANETTA, Président du CCAS, informe les membres du Conseil d'Administration qu'en application de l'article L.123-6 – 1er et 2ème alinéa du Code de l'Action Sociale et des Familles, dès lors que le Conseil d'Administration est constitué, celui-ci élit en son sein, à bulletin secret, après appel à candidat, la Vice-Présidence qui présidera le Conseil d'Administration en l'absence du Président.

Il précise que la Vice-Présidence a pour mission de suppléer le Président pour assurer le bon fonctionnement des séances du Conseil d'Administration.

Sous l'autorité du Président, elle ou il veille au bon fonctionnement des divers services du CCAS et assure avec le Directeur du CCAS la gestion quotidienne.

Il ajoute que la Vice-Présidence pourra recevoir, le cas échéant, des délégations de pouvoirs et de signature du Président en application de l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à candidater et à voter pour élire la Vice-Présidence du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202617-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-6 1er et 2ème alinéa,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-23,

Considérant la nécessité d'élire une vice-présidence afin d'assurer la continuité de la gestion des affaires courantes du CCAS,

APPEL A CANDIDATURES POUR LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu la candidature de :
- Madame Stéphanie CHENU
- Monsieur Mourad SAOUD

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 - Proclame les résultats du scrutin comme suit :
- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrage exprimé : 11

Répartition des voix :
- Madame Stéphanie CHENU 7 voix
- Monsieur Mourad SAOUD 4 voix

Est élu à la Vice-Présidence du CCAS Madame Stéphanie CHENU avec 7 voix.

Article 2 – Accorde à la Vice-présidence voix prépondérante dès lors qu'elle préside les séances du Conseil d'Administration.

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 mai 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202617-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026